



PRÉFÈTE DÉLÉGUÉE DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

Saint-Martin, le 30 juin 2016

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### COMMUNIQUE DE PRESSE AU TITRE DU VIRUS ZIKA À SAINT-BARTHELEMY

---

Le virus ZIKA a fait son apparition dans les départements français d'Amérique (Guyane et Martinique) comme dans l'ensemble de la zone Caraïbe avec un passage en phase épidémique successivement en Guadeloupe puis à Saint-Martin.

**Conformément au dernier point épidémiologique n°24 du 23 juin 2016 réalisé par la Cellule Inter-Régionale d'Epidémiologie (CIRE) Antilles-Guyane, une « circulation virale détectée » est présente sur le territoire de Saint-Barthélemy avec un total de 27 cas biologiquement confirmés.**

**Il importe de rappeler à l'ensemble de la population l'ensemble des informations et des préconisations relatives au virus du ZIKA et à la protection contre les moustiques en général.**

*Pour rappel, le moustique vecteur du ZIKA a une activité principalement diurne avec une recrudescence d'activité le matin et en fin de journée.*

*Les symptômes sont le plus souvent de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures) avec des éruptions cutanées et se manifestent dans les 3 à 12 jours qui suivent la piqûre par le moustique contaminé. L'infection par le virus ZIKA peut également se manifester par une conjonctivite ou par une douleur derrière les yeux, ainsi que par un œdème des mains ou des pieds.*

*En cas de signes cliniques évocateurs d'une infection par le virus ZIKA, il est recommandé de consulter un médecin, le plus rapidement possible. Il n'existe pas de traitement curatif, ni de vaccin. L'utilisation d'aspirine est fortement déconseillée en raison des risques de saignement.*

*L'hypothèse d'une relation de cause à effet entre la recrudescence de cas de*



microcéphalies fœtales ou néonatales et une infection par le virus ZIKA chez la mère incite à rappeler que le suivi médical de la grossesse est impératif. Sur la base des données disponibles sur la situation sanitaire au Brésil, le public des femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse est considéré comme particulièrement prioritaire, compte tenu du risque potentiel. Les femmes enceintes doivent adopter des mesures de protection renforcées et consulter sans délais leur médecin en cas de symptômes.

Par ailleurs, dans le cadre des complications de type neurologique possibles en lien avec le virus ZIKA, le syndrome dit de Guillain-Barré demeure rare mais incite à une vigilance spécifique en cas d'épidémie.

**RAPPEL DES CONSIGNES GENERALES DE PREVENTION ET DE PROTECTION** *face au virus ZIKA et en particulier la consigne de se protéger individuellement en cas de contamination par le virus dans le but de protéger son entourage de toute infection :*

**Rappel des consignes de prévention et de protection :**

***Lutter contre les moustiques : détruire les larves ainsi que les gîtes potentiels de reproduction des moustiques autour et dans l'habitat : en faisant contrôler vos citernes, en supprimant les soucoupes sous les pots de fleurs et en vidant au moins une fois par semaine tous les récipients contenant de l'eau stagnante (vases, détritrus, gouttières...)***

***Se protéger des piqûres de moustiques (essentielles pour les femmes enceintes et les personnes malades) en portant des vêtements longs, en utilisant des répulsifs cutanés (en respectant les précautions d'emplois, en particulier chez l'enfant et la femme enceinte) ainsi que des moustiquaires de berceau chez le nouveau né et le nourrisson***

**Protégez votre habitat (moustiquaires, diffuseurs électriques, tortillons...)**

**Contact presse :**

[alain.rioual@saint-barth-saint-martin.gouv.fr](mailto:alain.rioual@saint-barth-saint-martin.gouv.fr)

**0590 29 69 74**

